

Donner une deuxième chance aux détenus



Sommaire

Éditorial	p. 3
Le contexte	p. 4
Un programme carcéral, enjeu essentiel pour l'action publique	p. 4
La mission de réinsertion de la politique pénitentiaire	p. 4
Les activités socio-éducatives en prison	p. 5
Le travail en prison	p. 5
Les causes de la défaillance de la réinsertion	p. 6
Réflexion sur la politique de réinsertion des détenus par la ville d'Ermont	p. 7
Pourquoi un partenariat avec une Maison d'arrêt ?	p. 7
Ermont engagée dans la sécurité et la prévention avec le CISPD	p. 7
Zoom sur le programme	p. 10
Le partenariat	p. 10
La réinsertion des détenus par l'Action Culturelle	p. 10
La réinsertion par la formation	p. 12
Objectifs : formation et réinsertion	p. 12
L'engagement des partenaires	p. 12
Vision d'acteurs du projet	p. 13
Malika Smaïli	
Directrice Adjointe des Services, en charge du projet	p. 13
Jean-Pierre Cliquet	
Responsable de la Direction de l'Action Culturelle	p. 14
André Kergoat	
Président de l'association CLE (Compter, Lire, Écrire)	p. 14
Didier Voituron	
Directeur de la Maison d'arrêt du Val d'Oise	p. 15
Michel Perriti	
Directeur du Service pénitentiaire d'Insertion et de probation du Val d'Oise	p. 15
Informations pratiques	p. 16
Présentation de la ville	p. 16
Ermont, ville verte	p. 17
Présentation de la Ville d'Ermont	p. 17

Éditorial



« Le partenariat entre la commune d'Ermont et la Maison d'Arrêt d'Osny s'inscrit dans les nombreuses opérations lancées ces dernières années pour favoriser la réinsertion et la socialisation des personnes, souvent jeunes, condamnées à de courtes peines d'emprisonnement. Utiliser cette période difficile pour donner une seconde chance à ceux qui ont commis un faux pas, en leur donnant une meilleure image d'eux-mêmes, en tentant de corriger les handicaps qu'ils ont accumulés en matière de formation et de connaissances, c'est l'objet de ce partenariat qui mobilise services et associations de notre commune qui oeuvrent dans les domaines culturel, éducatif, social et de l'insertion. Même si les moyens sont ceux – limités – d'une ville de 28 000 habitants et si les objectifs sont progressifs, l'idée de travailler sur la longue durée en s'adaptant en permanence à un public et à des situations complexes, en faisant preuve d'imagination et de créativité, a rencontré l'accord des responsables de l'établissement pénitentiaire.

Ce projet s'inscrit dans la perspective d'une mutation du système pénal où l'univers carcéral devient un milieu ouvert et évolutif et où la prévention et la socialisation deviennent les objectifs prioritaires des systèmes de détention de courte durée. »

Hugues Portelli
Sénateur-Maire d'Ermont
Président de la communauté
d'agglomération Val-et-Forêt

Le contexte

Un programme carcéral, enjeu essentiel pour l'action publique

La mission de réinsertion de la politique pénitentiaire

Défini par la loi du 22 juin 1987, le service public pénitentiaire a notamment pour mission de favoriser "*la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire*".

Depuis le décret du 13 avril 1999, cette mission relève tout particulièrement des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Constitués au niveau départemental, les SPIP regroupent les Comités de Probation et d'Assistance aux Libérés (qui intervenaient en milieu ouvert en direction des condamnés libres) et les services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires (qui prenaient en charge les actions de réinsertion envers les détenus).



En fusionnant ces deux catégories de services en une unité administrative unique, la réforme vise à permettre un meilleur suivi des condamnés qui, dans leur parcours pénal, peuvent être alternativement pris en charge en milieu ouvert et en milieu fermé.

Elle résulte également de l'évolution des méthodes d'intervention dans le domaine de la réinsertion.

En effet, jusqu'alors l'administration pénitentiaire prenait elle-même en charge la réinsertion des détenus (à l'exception de l'enseignement général qui était dispensé par des enseignants de l'Éducation nationale) et l'activité du milieu ouvert demeurait limitée. A partir des années 1980, l'administration pénitentiaire s'ouvre progressivement aux dispositifs d'insertion de droit commun, tandis que se développe le milieu ouvert.

Désormais, pour l'ensemble des domaines d'intervention de la politique de réinsertion des personnes détenues (santé, emploi, formation...), les SPIP concluent des partenariats avec le milieu associatif et les diffé-

rents intervenants institutionnels (ministères, collectivités territoriales ...)*

Les activités socio-éducatives en prison

Le développement des activités socio-éducatives en prison résulte de la reconnaissance du droit des détenus à accéder à des dispositifs de droit commun et de la mission de réinsertion dévolue à l'administration pénitentiaire.

L'accès à l'enseignement est un droit fondamental (art. D-450 à D-456 du Code de procédure pénale) faisant l'objet de recommandations internationales. Bien que relevant essentiellement des enseignants de l'Éducation nationale, des cours par correspondance sont également possibles (AUXILIA...), ainsi que des interventions menées par des associations de bénévoles (association CLIP : initiation à l'informatique et formation à la programmation, GENEPI : enseignement général, ...).

Le fonctionnement de la formation professionnelle est assuré par le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA) et des associations à caractère national ou régional. Les formations mises en oeuvre

sont principalement axées sur les secteurs des services et du bâtiment, et sont dispensées sous forme de stages modulaires, de formation à distance ou personnalisée.

En lien avec les structures culturelles des collectivités territoriales, et avec le soutien du ministère de la Culture, les services pénitentiaires d'insertion et de probation organisent des programmes culturels (diffusion de spectacles, expositions ...) et des ateliers de pratiques artistiques (arts plastiques, écriture, théâtre, musique, audiovisuel ...). De plus, chaque établissement pénitentiaire est doté d'une bibliothèque.

Ainsi, les actions socio-éducatives menées dans les établissements pénitentiaires se caractérisent par leur multiplicité et leur diversité. *

Le travail en prison

Par la promulgation le 22 juin 1987 de la loi relative au service pénitentiaire, l'objectif assigné au travail en prison a été profondément modifié.

La loi, en réduisant la peine à la privation de liberté, abroge l'obligation faite aux détenus de se soumettre au travail, pour le promouvoir, gage de réinsertion sociale. A cet effet, le code de procédure pénale (article 720) contraint l'administration pénitentiaire à une obligation de moyens.

Les détenus peuvent être affectés au service général de l'établissement (emplois liés au fonctionnement de la prison : cuisine, entretien, maintenance...), ou à des activités de production (métallerie, menuiserie, imprimerie, électronique...). Ces dernières sont pourvues, soit par la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (structure publique chargée de la vente des produits réalisés par les détenus, elle est gérée par le service de l'emploi pénitentiaire), soit par des entreprises privées concessionnaires.



En édictant d'autre part que "les relations de travail des personnes incarcérées ne font pas l'objet d'un contrat de travail", l'article 720 du code de procédure pénale refuse au détenu au travail le statut juridique de salarié. Ceci a de nombreuses conséquences sur le plan de l'exercice et des conditions de travail (absence de dispositions relatives à la période de l'emploi, au contenu du poste, au licenciement...), tandis que les rémunérations versées consistent en des gratifications à faible pouvoir d'achat.

Malgré les dispositions législatives et réglementaires existantes, le travail en prison n'ouvre que de faibles perspectives en matière de réinsertion professionnelle : au faible nombre de postes offerts s'ajoute la nature des activités proposées, peu formatrices. Ceci tient aux contraintes qui s'exercent sur le milieu carcéral : exigences de sécurité, configuration des locaux, caractéristiques de la population carcérale ...*



Les causes de la défaillance de la réinsertion

On parle beaucoup de réinsertion des personnes détenues mais le problème de bon nombre de détenus vient du fait qu'ils ne sont réellement pas bien insérés dans la société avant leur incarcération : elles sont issues pour la majorité de l'immigration et ne parlent donc pas bien le français. De plus, elles ont souffert dans leur passé (souvent dans leur enfance) de carences éducatives, affectives et de problèmes psychosociaux qui ne leur ont pas permis d'avoir une trajectoire normale de vie, d'où davantage de difficultés pour se réinsérer après un séjour en prison. Cependant, il faut le reconnaître, les défaillances de la réinsertion ont également pour cause les détenus eux-mêmes. La réinsertion passe par la prise de conscience de son acte ce qui est difficile pour certains : en effet, beaucoup s'exilent et refusent toutes les activités proposées comme travailler, étudier... Or, ces activités à la fois professionnalisantes et

culturelles constituent un bon moyen de réinsertion car le travail fait partie de la vie. Aujourd'hui, le chômage frappe près de 10% de la population active. Alors, la question se pose : s'ils ne profitent pas de cette possibilité d'apprendre et de travailler en prison, comment arriveront-ils à trouver un emploi à l'extérieur ?

* Vie-Publique.fr

Réflexion sur la politique de réinsertion des détenus par la ville d'Ermont

La mission de l'administration pénitentiaire est quadruple : protéger la société, l'application de la condamnation, favoriser son amendement et permettre sa réinsertion. C'est sur cette dernière que la municipalité, en partenariat avec la Maison d'arrêt d'Osny et des associations de la ville, œuvre afin d'offrir aux détenus de courte durée de cet établissement carcéral, des cours d'alphabétisation, d'approche de la culture et des formations professionnelles.



Pourquoi un partenariat avec une Maison d'arrêt ?

Il existe différents types d'établissements pénitentiaires en France : les maisons d'arrêt où sont placés les prévenus et les condamnés à moins d'un an de prison et les établissements pour peines. Parmi ces derniers, on trouve les maisons centrales* (haute sécurité), les centres pour peines aménagées (préparation à la sortie des condamnés à moins d'un an de leur libération), les centres de semi liberté (qui ont pour but que les détenus gardent leur travail) et enfin, les centres de détention (condamnés entre un et vingt cinq ans de prison).

La ville d'Ermont a choisi de mettre en place un partenariat avec une maison d'arrêt afin de cibler un public de détenus ayant une peine inférieure ou égale à six mois. Pour la municipalité, aider ces détenus inculpés de courte peine, c'est éviter leur récidive et donc agir dès les sentences carcérales afin que ces peines ne soient "qu'une erreur de parcours".

Ermont veut donc être acteur dans la réinsertion des détenus. L'accès à la lecture, à l'écriture, à la culture et à la formation d'un métier sont les principaux axes de travail qui se mettent en place entre la Maison d'arrêt d'Osny et la ville d'Ermont.



Ermont engagée dans la sécurité et la prévention avec le CISPD

Le vendredi 3 décembre 2004 a été signé entre le Président de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt et Sénateur-Maire d'Ermont, Hugues Portelli, Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République, un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). La signature de ce contrat suit la création et l'installation, en juillet 2003, d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et renforce l'éventail des moyens à disposition des communes pour mettre en place des actions de prévention.

La signature de ce contrat intercommunal marque une nouvelle étape dans la politique de sécurité et de prévention engagée depuis maintenant plusieurs années. Le CISPD constitue

l'instance naturelle d'organisation des collaborations et des coopérations qui mobilisent les acteurs de l'État et des collectivités territoriales (police municipale, travailleurs sociaux...), ceux du secteur économique (bailleurs, transporteurs, commerçants...) ou encore du secteur social qui contribuent à développer des actions de prévention, par la culture, les loisirs ou le sport. Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est constitué de 2 volets d'intervention : la sécurité et la prévention.



Concernant le volet **sécurité**, deux pôles d'actions sont prévus :



- Renforcement des effectifs de police

Une police municipale intercommunale a été créée. La demande d'une présence quotidienne et régulière de la police sur l'ensemble de la communauté d'agglomération étant constante, il est apparu primordial que les moyens de la Police nationale soient renforcés.

Le renforcement des effectifs sera accompagné par la création du futur poste de police municipale intercommunale basé sur la commune de Saint-Prix et la construction du commissariat de Police nationale sur la commune d'Ermont.

Parallèlement, la formation des policiers nationaux et municipaux fait partie intégrante d'une volonté profonde de mieux répondre aux problématiques de terrain.

- Installation d'un réseau de vidéosurveillance

La communauté d'agglomération Val-et-Forêt est desservie par cinq gares qui peuvent constituer des points névralgiques. Afin d'assurer

la sécurité des usagers, la surveillance de leurs abords est donc primordiale. L'installation d'un réseau de vidéosurveillance est donc à l'étude en collaboration avec les villes concernées, la SNCF, l'État, la Région et le Département. D'autres lieux comme les établissements scolaires, les centres commerciaux ou les bâtiments communaux ouverts au public sont aussi visés par ce projet.

Concernant le volet de **prévention**, 3 pôles d'action sont prévus dans le contrat :

- Un pôle éducation et prévention spécialisée

Cela consiste essentiellement à développer le partenariat avec l'Éducation nationale afin de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire notamment en direction des lycées professionnels.

Une aide à l'insertion sociale et professionnelle est également mise en place par la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme via l'association CLE (Compter, Lire, Écrire) et l'ESSIVAM. Enfin un contrat d'objectif avec la prévention spécialisée va être mis en place en partenariat avec le département du Val d'Oise.

- Un pôle d'aide aux victimes

Des structures comme la Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency accueillent les victimes et les orientent vers les acteurs les mieux adaptés pour leur apporter une solution. Cette aide se traduit par une augmentation des permanences de l'Association CIDFF95 / CIDAV, spécialisée dans l'aide aux victimes, au sein de la Maison de la Justice et du Droit.

D'autres permanences gratuites y sont également assurées par des avocats du barreau de Pontoise, des notaires, un conciliateur, un délégué

du médiateur de la République, un écrivain public et un psychologue des relations familiales.

Dans le nouveau commissariat, il sera créé un poste de coordinatrice sociale à destination prioritairement des victimes.

Enfin un livret d'information relatif à l'accès aux droits des victimes a été créé.

- Un pôle d'accompagnement du jeune dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites judiciaires

Dernier pôle au sein du volet de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, il s'illustre notamment par le développement des TIG (Travaux d'Intérêt Général qui constituent une mesure pénale prononcée par un Tribunal), et des mesures de réparations des auteurs d'infractions à l'encontre de leurs victimes.

Des outils d'information dans le cadre des réponses apportées en matière de Justice seront également créés.



Zoom sur le programme

Le partenariat

Le ministère de la Justice a donc entrepris de conduire depuis 1981 au sein de l'institution pénitentiaire une politique de sensibilisation à la culture. Cette démarche a pour objectif de renforcer le dispositif de réinsertion et de préparer la sortie des détenus. Les personnes incarcérées doivent pouvoir bénéficier de prestations culturelles au même titre que les autres publics. Le Sénateur-Maire, M. Hugues Portelli, souhaite participer activement à cette politique et permettre aux détenus d'obtenir une deuxième chance. A ce titre, plusieurs actions se mettent en place au sein de la Maison d'arrêt d'Osny en partenariat avec la ville.

La réinsertion des détenus par l'Action Culturelle

La question de la place à accorder à l'art par rapport au travail et à l'éducation (en particulier la lutte contre l'illettrisme) est abordée à travers ce partenariat. En effet, les prisons françaises sont majoritairement composées d'individus qui cumulent les handicaps : culturels, éducatifs, rupture avec le monde du travail.

L'art en détention peut être un art thérapeutique, qui aide la personne à prendre confiance en elle et peut permettre d'avoir une grille de lecture du monde. Mais, élément important, chaque personne est un individu particulier avec ses besoins, ses attentes, ses difficultés, souvent liées à un parcours personnel. Et si le public en prison est un public singulier, il faut toujours veiller à ne pas le stigmatiser.

Le débat sur la culture en détention s'insère dans le débat plus général de l'accès à la culture pour tous. Dans ce cadre, la ville d'Ermont se centre sur les personnes détenues et leur permet d'exercer leur droit au savoir.



- Les ateliers théâtre

Un atelier d'expression théâtrale, sur dix séances de deux heures, sera mis en place d'ici la fin de l'année à la Maison d'arrêt d'Osny. Animé par un comédien de la compagnie Fonds de scène, M. Olivier David, cet atelier proposera aux participants, entre jeux d'imagination et interprétation de textes, de développer de nouvelles compétences : expression, confiance en soi, imagination, ouverture, variations de point de vue... Au-delà du projet artistique, ces compétences dans les champs de la communication, devraient aider à la réinsertion des jeunes détenus.

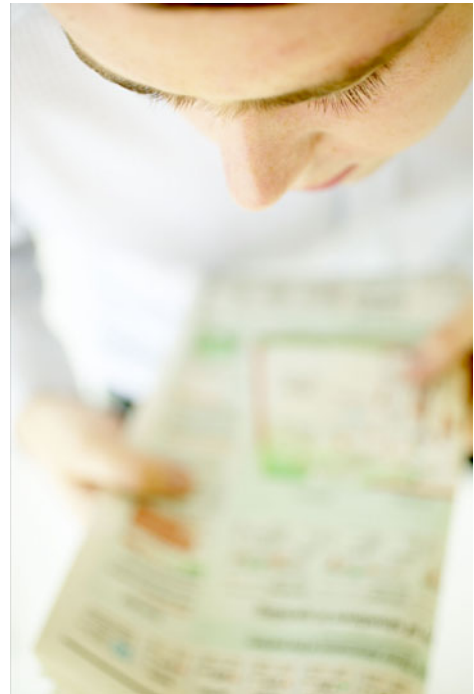


- Un atelier d'écriture

Centré sur l'écriture dramatique, cet atelier est animé par un auteur de théâtre, Catherine Zambon, dont un texte sera représenté au théâtre de l'Aventure dans *les inavouables*, vendredi 1^{er} décembre à 20 h 30. Le travail de cet atelier s'appuiera sur l'expérience des participants. C'est l'occasion d'initier les détenus à une dimension poétique. L'atelier se déroulera début 2007 et une lecture publique des textes écrits est prévue lors d'une manifestation ermontoise à laquelle les détenus libérés seront invités. Ce temps de rencontre autour des textes des détenus sera pour tous une expérience riche.

- Enrayer l'illettrisme

Autre ambition voulue : lutter contre l'illettrisme au sein même de la Maison d'arrêt d'Osny. Cet atelier sera mis en place à partir de ce mois-ci par l'association CLE (Compter, Lire et Écrire). Cette association est spécialisée dans la lutte contre l'illettrisme et donc dans l'appréhension des publics en grande difficulté face à la communication écrite et orale de la langue française. Elle favorise leur insertion sociale et/ou professionnelle par une prise en charge et un accompagnement individualisé.



- Appréhender l'analphabétisme

4^{ème} atelier mis en place : l'atelier FLE (Français Langue Étrangère) au sein de la Maison d'arrêt d'Osny. A raison de neuf heures par semaine, cet atelier sera animé de septembre à décembre 2006 par l'association ESSIVAM, spécialisée dans la lutte contre l'analphabétisme.

L'objectif de cet atelier est de permettre à des détenus d'origine étrangère, scolarisés ou non dans leur pays d'origine, de se familiariser avec la langue française dans le but de devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne. Après cette première expérience, une évaluation sera réalisée afin d'envisager ensuite la reconduction de cet atelier en 2007.

La réinsertion par la formation

L'apprentissage et la sensibilisation à la culture ne sont pas les seules ambitions de ce partenariat. En vue d'une action réelle et efficace, la municipalité d'Ermont mise aussi sur la réinsertion.

Objectifs : formation et réinsertion



Autre axe en effet particulièrement important de ce dispositif : l'accueil de détenus au sein des Services Techniques municipaux. Dans le cadre des emplois aidés, *les Contrats d'avenir*, la ville va accueillir un détenu au Service municipal Voirie. Ce dernier sera logé au CPCV Île de France de Saint-Prix et bénéficiera d'un accompagnement individualisé en terme de formation. Il travaillera

comme tout autre agent de la ville affecté au Service Voirie. Cette expérience novatrice, fera l'objet d'une évaluation pour envisager ses suites. Il s'agit en effet d'une action qui, si l'essai est concluant, devrait engendrer d'autres initiatives.

L'engagement des partenaires

Les différentes personnes relais au sein de la Maison d'arrêt prendront en charge la promotion des différents ateliers auprès des détenus ainsi que la mise en place de différents modes de communication.

Le SPIP (Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation) organisera le recensement des détenus volontaires et constituera les listes de participants.

La Direction de la Maison d'Arrêt mettra à disposition des différents intervenants un ou des locaux ainsi que le matériel nécessaire à l'activité des ateliers. A ce titre, les intervenants pourront utiliser la bibliothèque pénitentiaire.



Vision d'acteurs du projet

Malika Smaili

Directrice Adjointe des Services, en charge du projet



« L'Action Culturelle tente d'apporter, par le biais de l'accès à la culture notamment en donnant la possibilité à des détenus de participer à des ateliers d'expression théâtrale et à des stages d'écriture, la possibilité de se reconstruire en tant que personne humaine en reprenant confiance en soi et en apprenant aussi à s'ouvrir aux autres.

Quant à la formation que l'on tente de mettre en place, cette dernière va permettre à

des détenus, en grande difficulté face à l'apprentissage de la langue française, d'acquérir ou pour certains de réactiver les savoirs de base en lecture, écriture et calcul afin d'être ensuite beaucoup plus autonome dans l'accomplissement des tâches quotidiennes.

La volonté municipale est de mettre en place au sein d'un établissement pénitentiaire telle que la Maison d'arrêt d'Osny, un partenariat mêlant différents acteurs institutionnels et associatifs afin de préparer la sortie de détenus en fin de peine autour de trois axes centrés sur la réinsertion à travers l'accès à la culture, la formation et l'aide à la recherche d'un emploi.

Ce projet va dans le prolongement de toute une politique préventive largement engagée sur la ville d'Ermont depuis de nombreuses années à travers notamment des ateliers civiques avec la Maison de la Justice et du Droit ou encore via le développement de TIG (Travaux d'Intérêt Général) et de mesures éducatives comme la mesure de réparation inscrites dans un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ces mesures dites alternatives à des poursuites judiciaires sont établies notamment en direction de primo délinquants en vue d'éviter le classement sans suite et surtout la récidive.

Les objectifs sont au nombre de deux. Avec ce partenariat, nous voulons permettre aux détenus qui ont une courte peine, (allant de 6 mois à 2 ans), de préparer leur sortie et donc leur réintégration au sein de notre société par un accompagnement individualisé en terme de prise en charge via un parcours de formation personnalisé autour de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Le volet « accès à la culture » est également un axe fort dont l'objectif consiste à permettre aux détenus de se reconstruire en tant que personne humaine par la prise de confiance en soi notamment. »

Jean-Pierre Cliquet

Responsable de la Direction de l'Action Culturelle

« Ces ateliers vont s'inscrire dans le projet culturel de la Maison d'arrêt d'Osny, qui fait une large place à l'expression et à la sensibilité des détenus. La culture a une fonction d'intégration. Tout ce qui est d'ordre artistique contribue au développement personnel de chacun. Notre rapport avec le monde se construit avec notre sensibilité. »

Victor Hugo dit : « Le théâtre est un point d'optique. Tout ce qui existe dans le monde, dans l'histoire, dans la vie, dans l'homme, tout doit et peut s'y réfléchir, mais sous la baguette magique de l'art. »

Le théâtre raconte le monde, en même temps il invite à vivre une représentation, une fiction qui se déroule dans l'immédiateté ; ici et maintenant.

Les ateliers théâtre font appel à l'expression immédiate de la sensibilité, le corps et la pensée sont engagés dans un même mouvement.

Dans la pratique du théâtre, nous jouons le monde. Du quotidien au tragique, tout ce qui nous façonne peut être réinventé, mis à distance, dans la confrontation aux autres.

Dans le jeu, les sentiments, les angoisses, la violence même sont les matériaux premiers du travail. La gestion des émotions, leur expression mais aussi leur mise en valeur au service d'un projet collectif est essentielle.

On part du sensible, du spontané vers l'organisé. Nous voulons aider les participants à donner forme à leur perception, à leur ressenti.

« sous la baguette magique de l'art » Ils vont développer leur expression, leur confiance en eux, leur regard avec et envers les autres. De la validation de ce regard naît une autre image de soi et du rapport aux autres.

L'atelier d'écriture va dans le même sens. Il permet de formaliser une parole, changer de point de vue. »



André Kergoat

Président de l'association CLE (Compter, Lire, Écrire)

« Nous avons des missions qui se veulent être contre l'illettrisme. Il est clair que l'illettrisme est un frein à l'insertion. C'est pourquoi, nous voulons intervenir dans les prisons. Nous voulons préparer les détenus en vue de leur insertion dans les tissus socio-économiques de la société à leur sortie. L'idée était de prendre des gens en difficulté et qui « gravitent » dans le secteur de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt, de les aider en prison, sur place, pour ensuite les suivre au sein de l'association à leur sortie. Dans ce partenariat, nous mettons notre structure et nos bénévoles à disposition afin de préparer au mieux la sortie des détenus en difficulté dans le domaine de l'illettrisme. »

Didier Voituren

Directeur de la Maison d'arrêt du Val d'Oise

"Ce que vont apporter ces ateliers aux détenus ? Tout, mais c'est un peu juste comme terme ! Je considère qu'à côté de notre mission d'emprisonnement, il y a bien d'autres choses. Il faut donner aux détenus tous les outils pour préparer leur sortie.

Pour moi, proposer tous ces divers ateliers aux détenus, c'est avant tout donner un sens à leur peine, donner un sens à ce temps passé en prison. Ce qui nous motive, c'est de les motiver et de les inciter à travailler sur des projets pour que cette peine devienne un gain de temps.

A chaque opération que l'on monte, comme ça a pu l'être pour la Fête de la musique ou le tournoi de football par exemple, on a toujours des listes d'attente ; ce qui confirme leur succès. "



Michel Perriti

Directeur du Service pénitentiaire d'Insertion et de probation du Val d'Oise

« L'Action Culturelle est une action au sens propre du terme, une action d'insertion. Elle permet à une personne détenue de se créer un lien social et des relations avec autrui. La ville d'Ermont met à disposition son savoir-faire et aide les détenus à préparer leur sortie.

Pour moi, ces ateliers ne sont pas une simple occupation. C'est, pour les détenus, prendre le temps de découvrir une activité culturelle, une activité qui peut les intéresser. Concernant la formation professionnelle, c'est la même démarche. La difficulté pour une personne détenue, c'est son retour. Quelqu'un qui sort de prison a été mis à l'écart pendant une durée X. Il est donc difficile pour lui de recréer des liens sociaux. Il est clair que le milieu professionnel permet d'intégrer les gens. Quand on a une activité salariale, on a une identité sociale qui se trouve dans le travail. Pour un chômeur, il est déjà difficile de se réinsérer professionnellement alors pour une personne « marquée au fer rouge » par la mention « détenu »...

L'objectif de ce partenariat est de créer en quelque sorte « une prison dans la ville » afin notamment d'alerter les collectivités sur la difficulté de réintégration sociale, si ce n'est pas d'intégration, des détenus. Le partenariat avec la ville d'Ermont, c'est un vrai trait d'union pour une personne sanctionnée par la société pour que sa punition s'arrête à sa sortie ; c'est un trait d'union entre la condamnation et l'après incarcération.

C'est en tout cas tout a fait exemplaire que la ville d'Ermont ait fait ce partenariat et se serait d'autant mieux si d'autres collectivités suivaient cette exemple ! »

Informations pratiques

Donner une deuxième chance aux détenus

Service municipal de l'Action Culturelle
Mairie bâtiment B – 100 rue Louis Savoie
Tél. : 01 30 72 37 11
culture@ville-ermont.fr



CLE (Compter, Lire, Écrire)
25 rue du 18 Juin – 95120 Ermont
Tél. : 01 34 15 46 40 – Fax : 01 34 15 70 08
assoc.cle@wanadoo.fr

CPCV Ile-de-France
7 rue du Château de la Chasse – 95390
Saint-Prix
Tél. : 01 34 27 46 46 – Fax : 01 34 27 46 41

ESSIVAM
105 rue du Maréchal Foch – 95150 Taverny
Tél. : 01 39 95 19 92 – Fax : 01 39 95 02 17
contact@essivam.fr – www.essivam.fr

Maison d'arrêt d'Osny
Rue du Chemin vert – 95520 Osny
Tél. : 01 34 25 92 19

**Service municipal Politique de la ville et
Vie de quartier**
100 rue Louis Savoie - BP 83 - 95123 Er-
mont Cedex
01 30 72 38 21- Fax : 01 30 72 37 85

Direction de la Communication, de la documentation et des Archives
Service Relations presse
100 rue Louis Savoie - BP 83 - 95123 Ermont Cedex
01 30 72 38 27 - Fax : 01 30 72 37 85
sylvie.farrugia@ville-ermont.fr

Présentation de la ville



Ermont, ville verte

Ermont offre à ses riverains une qualité de vie avantageuse. Elle présente un patrimoine pavillonnaire sur 66 % de son territoire, une zone d'habitats collectifs adaptés à une population diversifiée, de nombreux espaces verts et de détente, des voies de circulation élargies et des services urbains adaptés. Elle compte à ce jour plus de 27 500 habitants. A 20 km au nord-ouest de Paris et à 6 km de la forêt domaniale de Montmorency, Ermont, ville canton, se situe au cœur du Val d'Oise, au creux de la vallée de Montmorency.

Présentation de la Ville d'Ermont

Points de repères

Superficie : 416 hectares
Population : 27 500 habitants
A 20 km de Paris
Quatre gares

Citoyenneté : actions au quotidien

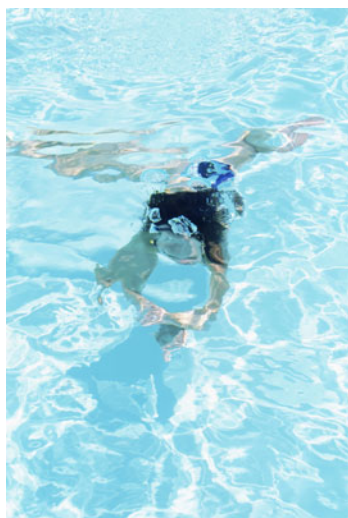
Neuf conseils de quartier
Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes
Conseil des Seniors
Un fort réseau associatif (environ 320 associations)
Des fêtes et des repas de quartier
Une épicerie sociale

Des services... dans tous les domaines

Val-et-Forêt Emploi
Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency
Compter, Lire et Écrire (association de lutte contre l'illettrisme)

Découvertes, rire, imagination, rêves...

Deux théâtres
Une école de théâtre
Un conservatoire de musique et de danse
Une médiathèque et son annexe
Des conférences d'art classique et contemporain
Un musée
Une Maison des Jeunes et de la Culture
Une Maison des Associations



Sport

Quatre complexes sportifs
Huit gymnases
Quatre terrains multisports
Une piscine municipale et une piscine intercommunale
Un roller Park
Un terrain d'Aventures
Un parc de loisirs
Une course de roller
Une course de voitures à pédales
La Ronde d'Ermont (course à pied)

Des équipements adaptés à chaque âge

Équipements petite enfance : Maison de la Petite Enfance (multi-accueil, ludothèque et relais assistante maternelles), les Gibus (la crèche collective), la crèche familiale "Les Marmousets" et le centre de Protection Maternelle et Infantile
Sept centres de loisirs
Deux centres socio-culturels
Deux résidences Seniors et trois Espaces Seniors



Enseignement, santé, entreprises : des établissements de renom

18 écoles maternelles et élémentaires, lycées professionnels Gustave Eiffel et Ferdinand Buisson ; lycée général et professionnel Van Gogh, Centre de Formation d'Apprentis.
Une référence médicale : la clinique Claude Bernard.
Entreprises : plus de 300 entreprises et professions libérales.



Un environnement surveillé et respecté

1^{ère} et 2^{ème} Fleurs au concours régional *Villes et villages fleuris* respectivement en 2002 et en 2003

Concours municipal *Ermont fleurie*

Marché horticole

Surveillance de la qualité de l'air (AIRPARIF)

Réseau de pistes et bandes cyclables

Collecte sélective

Sensibilisation des enfants avec le Printemps de l'environnement

Vignes



Ermont : à la pointe sans oublier le passé

Des traditions : marché, Fête des Vendanges, musée des Arts et traditions populaires, églises
Des initiatives innovantes : communauté d'agglomération Val-et-Forêt, au cœur de l'Europe (jumelages), un site internet (outil interactif d'information et de dialogue).

